

L'astreinte en SPIP, le mépris d'une administration à l'égard du corps de direction

Si, sur le principe et en responsabilité, les DPIP ne sont pas opposés.es à la mise en œuvre d'astreintes, cela nécessite que leur instauration intervienne en cohérence avec leurs missions. Elles doivent être envisagées de manière positive avec une valorisation des statuts en amont et une compensation de la charge de travail qu'elles représentent.

Comment expliquer qu'il n'y ait eu aucune concertation nationale préalable ? Comment comprendre que cette réforme ait été impulsée sans aucune réflexion quant à une nécessaire organisation des services et renforcements RH ? Quelle réponse la DAP formule-t-elle aux DPIP qui, dans de nombreux lieux, vont devoir cumuler plus de 14 semaines d'astreintes en transgression des textes de référence ?

Depuis cet été, par l'intermédiaire des directeur.rices interrégionaux.ales, l'administration pénitentiaire a imposé, sans réflexion ni concertation, pour l'astreinte de direction SPIP, une gestion des alarmes de surveillance électronique et des bracelets antirapprochement.

Ces dispositifs bénéficient déjà d'une surveillance et d'une réactivité 24h/24h et 7jours/7. Malgré cela et sans que les principaux.ales concerné.es n'en comprennent le sens, c'est avec empressement, pendant la période estivale, qu'a été déléguée aux interrégions, par une note nationale, la mise en place de nouvelles modalités de surveillance par les personnels en SPIP.

C'est dans un contexte que ne peut ignorer notre administration que leur mise en œuvre a été imposée sur les terrains

Nous prenons actes des sujétions particulières qui s'imposent à nous mais nous dénonçons l'absence de revalorisation et d'accompagnement qui auraient dû intervenir. L'AP ne peut ignorer une **mobilisation massive des DPIP depuis le mois de juillet 2022** pour une meilleure considération au sein de leur propre administration et pour une juste revalorisation de *leurs situations statutaires, indemnitaires et indiciaires*. Nous sommes également en **attente d'une fiche de poste nationale actualisée, pour les personnels de surveillance en SPIP**. L'administration a cru qu'une telle réforme à moyens constants et avec de nombreuses questions laissées en suspens passerait sans aucune difficulté. Il est difficile de croire à une meilleure considération des DPIP et des personnels de surveillance en SPIP, à la lecture de cette nouvelle note...

Nous nous interrogeons sur l'objectif visé par ce revirement express, qui méconnaît le sens de nos missions. Nous y voyons une volonté de réponse au besoin d'une assurance de risque zéro exprimée quotidiennement dans les médias. Nous y voyons une volonté de sécurisation virtuelle sans prise en compte de la mise danger des personnels des pôles DDSE (se rendre de nuit chez un TIS qui aurait cassé son bracelet par exemple), risque que devront assurer les DPIP. Nous y voyons une méconnaissance des rôles de chacun, entre Parquet, forces de sécurité intérieure et agents de pose. Nous y voyons un dispositif risqué pour les personnels tant sur le plan des risques psycho-sociaux, familiaux et de perte de sens.

Outre ces considérations financières et statutaires, nous devons être dotés des moyens adaptés pour assurer une continuité du service public pénitentiaire ce



qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le SPIP est un acteur fondamental au service de la sécurité publique.

Être fonctionnaire c'est avoir des droits et des devoirs, alors lorsque l'on change les devoirs encore faut-il être en capacité de faire évoluer les droits !

Ce coup de force est symptomatique du mépris que **subissent les Directrices et les Directeurs des SPIP.**

Plus largement, dans le cadre de la mobilisation en cours, **les représentants-es des syndicats majoritaires appellent chaque directeur-riche en SPIP à se mobiliser et à densifier** son implication dans le mouvement afin de faire respecter nos droits et d'exiger une juste revalorisation indiciaire, indemnitaire et statutaire.

Rejoignez-nous dpipenmouvement@gmail.com

Le 21 septembre 2022

